

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2024**

003/2024

Le vingt mars deux mil vingt-quatre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents : CARPENTIER Éric, BARRE Karine, BEUX Thomas, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, GUBRI Christian, LEBLOND DU PLOUY Philippe, PIGNÉ Laetitia.

Absent : JEGAT Yann,

Absent excusé : ANCEL Valérie, FRESSENCOURT Arnaud, MALANDAIN Élodie (**pouvoir à Mr Eric CARPENTIER**), PLANQUAIS Pascale, SAILLARD Sophie

Secrétaire de séance : DAMBRY Céline

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

✚ PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2024 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par Mme le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil vote à l'unanimité le compte de Gestion Commune 2023

✚ PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 535 613.85 €

Recettes : 577 469.95 €

Excédent de fonctionnement : 41 856.10 €

Section d'investissement :

Dépenses : 933 590.41 €

Recettes : 1 014 126.74 €

Excédent d'investissement : 80 536.33 €

Le compte administratif Commune 2023 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Excédent reporté de Fonctionnement 2022 :	388 380.86 €
Déficit reporté d'Investissement 2022 :	114 652.32 €

Excédent de Fonctionnement 2023 :	41 856.10 €
Excédent d'Investissement 2023 :	80 536.33 €

Reste à réaliser dépenses :	332 172.53 €
Reste à réaliser recettes :	188 637.91 €

Besoin de la section d'Investissement :	0 €
Virement au 1068 :	0 €

Affectation à l'excédent reporté :	420 236.96 €
------------------------------------	--------------

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION LOCATIONS LOCAUX

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2024 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par Mme le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil vote à l'unanimité le compte de Gestion Location Locaux 2023

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOCATIONS LOCAUX

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 559.92 €

Recettes : 4 320.85 €

Excédent de fonctionnement : 1 760.93 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 000.00 €

Recettes : 4 621.34 €

Déficit d'investissement : - 2 378.66 €

Le compte administratif Commune 2023 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT LOCATION LOCAUX

Excédent reporté de Fonctionnement 2022 :	0 €
Déficit reporté d'Investissement 2022 :	- 2 769.74 €
Excédent de Fonctionnement 2023 :	1 760.93 €
Déficit d'Investissement 2023 :	- 2 378.66 €
Reste à réaliser dépenses :	0 €
Reste à réaliser recettes :	0 €
Besoin de la section d'Investissement :	5 148.40 €
Virement au 1068 :	1 760.93 €
Affectation à l'excédent reporté (R002):	0€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

ZONE ACCELERATION ENERGIE

Lors de la réunion du 12 décembre 2023, après avoir constaté que personne n'avait émis d'avis sur les Zones d'accélération d'énergie, le conseil municipal avait largement débattu pour les définir et avait demandé à Mr le maire de traduire ces souhaits en les définissant sur carte.

Il avait été omis de traduire cet acte par une délibération.

Mr le maire ajoute donc :

- Après concertation du public, par délibération le conseil municipal identifie des zones d'accélération mentionnées et les transmet, dans un délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations prévues au référent préfectoral mentionné à l'article L.181-28-10 du présent code, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et, le cas échéant à l'établissement public mentionné à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme.

MISSION LOCAL

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à la Mission Locale

FOND AIDE AUX JEUNES

Le conseil municipal décide de renouveler à l'unanimité son adhésion au Fond d'Aide aux Jeunes

LNPN

Le conseil municipal accepte à l'unanimité son adhésion au LNPN, mais pas à n'importe quel prix.

✚ DEMANDE D'AIDE POUR LE MARATHON A ANNECY

Vu le coût très élevé du gîte et du transport
Vu que les conjoints sont invités à ce week-end

Le conseil municipal **à l'unanimité refuse** de participer financièrement à ce projet qui semble plus récréatif que sportif.

✚ ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le budget primitif, il a été alloué 9 000.00€ de subventions aux associations.

Ce jour, le conseil définit à l'unanimité les attributions à chaque association :

- Acrolythm : 1000€
- Croixm'art : 200€
- Commission des fêtes : 2000€
- Vélo club : 750€ pour aider la 1^{ère} année
- Coopérative scolaire : 2000€
- EMC (foot) : 750€
- Aînés : 600€
- Anciens combattants : 200€

✚ SCHEMA DEFENCE INCENDIE

La loi impose à chaque commune d'élaborer son schéma de défense incendie.

❖ Analyse des zones et risques à couvrir

- 1) Route du Hameau en caux / Impasse en caux / Chemin en caux
9 maisons à couvrir sans risque particulier
Contrainte de trouver du terrain pour accueillir une poche ou citerne enterrée ou non
- 2) Val au Cesne
1 maison + 1 ERP + 4 maisons sur St martin de l'If et 1 sur Touffreville la Corbeline
Voir pour mutualiser + contrainte de trouver du terrain pour enterrer une cuve de 120m³
(site classé)
- 3) Impasse des deux piliers
1 maison sans risque particulier – convention prévue avec agriculteur
- 4) Impasse du mouchel
4 maisons sans risques particuliers – contrainte de trouver du terrain pour poche ou cuve enterrée ou pas
- 5) Route des vergers
2 maisons sans risques particuliers – contrainte de trouver du terrain pour poche ou cuve enterrée ou pas

- 6) Route de Cideville / Allée des haies
2 maisons + 6 maisons dont 2 jumelées sur Mesnil-Panneville
Voir pour mutualisation + terrain pour poche ou cuve enterrée ou pas

❖ Planification des travaux et investissements

- 2024 – Impasse des deux piliers : réserve souple 60m³
(Convention avec agriculteur : 2000€)
- 2025 – Route des vergers : cuve enterrée ou réserve souple 60m³
(Convention avec agriculteur : 5000€)
- 2026 – Hameaux en caux : citerne enterrée 60m³ (45.000€ hors achat terrain)
- 2027 – Val au cesne : citerne enterrée 120m³ (60.000€ hors achat terrain)
- 2028 – Route de Cideville : citerne enterrée 120 m³ (60.000€ hors achat terrain)
- 2029 – impasse du mouchel : citerne enterrée 60 m³ (45.000€ hors achat terrain)

Total des travaux sur 6 ans 217.000€ HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce schéma Défense Incendie et sa programmation.

✚ QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe que des agents du conservatoire de la biodiversité de Normandie peuvent pénétrer dans toutes les propriétés privées NON CLOSES pour recensement et analyse de la biodiversité.
Ils seront munis de l'arrêté préfectoral stipulant cette autorisation de pénétration.

Fin du Conseil 22h27

Le Maire
Éric CARPENTIER